

# RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

29–30 Juin et 1er juillet 2022

### **Champ d'application des conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit exclusivement à la vente par l'Aéroport Marseille Provence des produits suivants :

Accès aux Rencontres des Aéroports français & francophones (ci-après « Rencontres ») organisées à Marseille du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le contenu du programme est susceptible de varier jusqu'au jour des Rencontres sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait.

La liste des différents accès est détaillée ci-dessous – Tarifs

### **Inscription**

#### **Modalités d'inscription**

La vente est réputée conclue à la date d'inscription. Les inscriptions se font uniquement par le biais du site événement dédié : <http://www.rencontres aeroportsmarseille2022.aeroport.fr/>

Les inscriptions en ligne seront possibles jusqu'au 28/06/2022.

Les inscriptions sont également possible sur place le jour de l'évènement selon disponibilité au tarif de 600 € HT.

Un email de confirmation est envoyé dès que toutes les informations sont renseignées.

En cas de non réception du mail de confirmation contacter : [c.moneger@uaf.aeroport.fr](mailto:c.moneger@uaf.aeroport.fr)

Le badge remis le jour de l'évènement reprendra les éléments indiqués dans le formulaire d'inscription. Les inscriptions sont nominatives.

Toute inscription implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur.

## Modification de l'inscription

Les informations renseignées lors de l'inscription sont modifiables et ce jusqu'à une semaine avant les Rencontres.

## Annulation de l'inscription

Toute demande d'annulation, formulée 30 jours calendaires avant les Rencontres, sera prise en compte et non facturée par l'Aéroport Marseille Provence

Toute demande d'annulation, formulée 29 jours calendaires avant les Rencontres, ne pourra pas être prise en compte par l'Aéroport Marseille Provence.

L'absence de venue aux rencontres d'une personne inscrite donne lieu à facturation.

Toute demande d'annulation doit être envoyée à : [rencontres2022@mrs.aero](mailto:rencontres2022@mrs.aero)

## Tarifs et modalités de règlements

Les tarifs :

- Membres actifs & associés de l'UAF & FA: 450 € HT
- Intervenant aéroport : 350 € HT
- Club des partenaires Premium de l'UAF & FA: 480 € HT
- Club des partenaires Classique de l'UAF & FA: 510 € HT
- Sociétés & aéroports non membres de l'UAF & FA : 600 € HT
- Inscription sur place le jour de l'évènement selon disponibilité: 600 € HT
- Badge supplémentaire pour sponsors et exposants : 350 € HT
- Accompagnant (conjoint ne travaillant pas avec le participant principal – hors visites) : 130 € HT

Les tarifs sont différenciés selon profils et sont à régler en totalité par virement ou par chèque. Conformément aux échéances de règlement indiquées sur la facturation, tout retard de paiement entraîne l'application automatique de pénalités de retard dont le taux est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € et ce sans qu'un rappel soit nécessaire.

## Demande d'informations-Réclamation

Vous pouvez contacter : [rencontres2022@mrs.aero](mailto:rencontres2022@mrs.aero)

## Propriété intellectuelles

Toute reproduction totale ou partielle du système de réservation pour un usage autre que privé est strictement interdite. Il en est de même des textes, commentaires et/ou images contenus dans le site internet, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

## Protection des données à caractère personnel

La S.A. AMP, dont les coordonnées figurent au dernier article des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel en qualité de responsable du traitement.

Le traitement a pour objet l'organisation des rencontres dont l'AMP a été désigné hôte par l'UAF pour l'édition 2022.

Il permet à la S.A. AMP :

- La gestion de la facturation,
- La gestion des éventuelles réclamations,
- La gestion des impayés et leur recouvrement
- Les gestions des autorisations d'accès à l'évènement et notamment l'édition des badges nominatifs

Les données (transmises par l'UAF) qui font l'objet du traitement et sont :

- L'identité complète des participants (Nom, Prénom, adresse et numéro professionnel)
- L'identité et les coordonnées professionnelles de la personne chargée du paiement

Le traitement qui a pour objet la gestion des prestations mises en œuvre par la S.A. AMP est nécessaire à l'exécution des CGV.

Les données à caractère personnel collectées par la S.A. AMP sont exclusivement destinées, dans la limite de leurs attributions, aux services internes en charge de la gestion de l'évènement et de la vente de produits aux professionnels.

Les prestataires techniques de la S.A. AMP agissant en qualité de sous-traitant peuvent également accéder aux données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution de prestations de services.

Les données à caractère personnel collectées par la S.A. AMP dans le cadre de la gestion des prestations fournies sont conservées pour la durée nécessaire à la fourniture de la prestation. Elles sont ensuite archivées pour la durée de prescription de droit commun (5ans). Les pièces comptables sont conservées conformément à la réglementation en vigueur (10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable).

Les données relatives à la participation aux Rencontres sont conservées uniquement pour la durée de l'évènement.

Dans les conditions définies par la réglementation sur la protection des données, les droits suivants peuvent être exercés : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort de vos données à caractère personnel (conservation, effacement, communication, etc.) après décès et droit de retrait du consentement.

Ces droits s'exercent en effectuant une demande écrite par voie électronique à l'adresse perso-data@mrs.aero ou par courrier postal adressé à Aéroport Marseille Provence, Protection des données – BP7 – 13727 Maignane Cedex.

La S.A. AMP a désigné un délégué à la protection des données, qui peut être contacté aux coordonnées suivantes :

S.A. Aéroport Marseille Provence  
Délégué à la Protection des Données - Direction Générale  
BP 7  
13727 Marignane Cedex